



Discorde avec mon proprietaire de camping

Par **irouk**, le **03/05/2014** à **19:53**

bonjour ,mon propriétaire de camping veux que je parte dans un mois, je suis seule avec mes deux enfants, il ne m aine pas et comme je suis seule il cherche tous les moyens pour trouver quelle que chose pou venir rouspéter. Aujourd hui c est pour la voiture a mon fils qui était garer devant chez moi, il fait des travaux et a tous ses outils la caisse est très lourde et depuis trois mois il a jamais rien dit. a t il le droit de me mettre a la porte. Merci de me répondre.

Par **Lag0**, le **03/05/2014** à **20:01**

Bonjour,rnS'agissant d'un camping, c'est le contrat qui s'applique. Voir donc ce qui y est spécifié pour le congé donné par ce "propriétaire".

Par **irouk**, le **03/05/2014** à **20:08**

merci, je vais regarder mon contrat.

Par **amajuris**, le **04/05/2014** à **18:50**

BjrrnGénéralement le contrat prévoit que le locataire doit respecter le règlement intérieur du camping en particulier le stationnement des véhicules. rnSi vous ne respectez le contrat peu importe vos raisons le propriétaire peut résilier le contrat et vous demander de partir. rnCdt